

Article 21 du Règlement

Voilà pourquoi je suis heureux de pouvoir parler aujourd'hui de cette motion du NPD. Beaucoup des points soulevés par la motion du député de Skeena devraient faire partie d'un nouveau projet de loi. Les autres devraient faire l'objet d'une enquête d'envergure nationale dont serait chargé un comité parlementaire mixte plutôt qu'une commission royale.

Je prie le gouvernement de déposer le projet de loi voulu et de mettre sur pied un tel comité parlementaire qui étudierait tout le secteur nucléaire. Compte tenu des restrictions de la présente motion, une commission royale d'enquête ne serait pas la solution. Je vous remercie, monsieur le Président, de m'avoir permis de parler de ce très important sujet.

Le président suppléant (M. Herbert): Une période de dix minutes est allouée pour les questions et les observations. Le député d'Algoma (M. Foster) a la parole pour intervenir dans le débat.

M. Maurice Foster (Algoma): Il est tout près de 13 heures, monsieur le Président. Si nous ne voyions pas d'inconvénient à déclarer qu'il est 13 heures, je pourrais commencer mon intervention après l'appel de l'ordre du jour plus tard dans la journée.

Le président suppléant (M. Herbert): Les députés sont-ils d'accord pour que nous fassions comme s'il était 13 heures?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Herbert): Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Français]

LES LANGUES OFFICIELLES

ON DEMANDE QUE LE FRANÇAIS SOIT RECONNU COMME LANGUE OFFICIELLE AU MANITOBA

M. Robert Gourd (Argenteuil-Papineau): Monsieur le Président, je désire attirer l'attention de la Chambre sur la triste situation qui existe à l'heure actuelle au Parlement du Manitoba. Je veux parler du projet de loi 115 du gouvernement néo-démocrate, qui vise à amender la Constitution de cette province en faisant du français et de l'anglais les deux langues officielles au Manitoba. Actuellement, par la Loi de 1870, le français n'a statut de langue officielle que devant les tribunaux et à l'Assemblée législative.

Par égard aux francophones de cette province, si l'on veut éviter de créer d'autres «Louis Riel», j'aimerais demander l'intervention du chef de l'Opposition officielle et celle de son unique lieutenant du Québec, le député de Joliette, afin qu'ils fassent comprendre à leurs collègues conservateurs du Manitoba qu'ils doivent faire preuve de magnanimité en reconnaissant le français comme langue officielle, langue qui est reconnue par notre Parlement depuis 1969.

[Traduction]

LE TOURISME

LES EFFETS NÉFASTES DES TAXES SUR L'ALCOOL ET LE TABAC

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur le Président, il faut se réjouir que le ministre d'État chargé des Petites entreprises et du Tourisme (M. Smith) s'apprête à dépenser 14.5 millions de plus afin de faire valoir les attraits touristiques du Canada, le gros de la publicité étant destiné à attirer les touristes américains en plus grand nombre.

J'espère aussi que les 29 membres du nouveau Conseil consultatif du tourisme vont se pencher sur les questions cruciales que l'industrie doit régler et qu'ils feront rapport dans les meilleurs délais. Les questions cruciales restent les taxes gouvernementales exorbitantes sur l'alcool et le tabac. Ces hausses de taxes demeurent une entrave majeure dont les effets se font sentir dans toute l'industrie. Cette situation nous vaut, à l'étranger, la réputation d'une destination touristique trop chère.

C'est l'année du tourisme au Canada et je souhaite qu'elle soit réussie. J'appréhende quand même que persiste la même incertitude qui a caractérisé le tourisme en 1982 et 1983. Malgré cette incertitude, le marché ne perd pas de sa vigueur de base. N'oublions pas le travail qui s'est fait pour corriger certaines lacunes et employons-nous activement à créer plus d'emplois dans ce secteur important.

* * *

LE LOGEMENT

ON APPUIE LE MOUVEMENT COOPÉRATIF DE L'HABITATION

M. Douglas Fisher (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, je me suis entretenu avec des représentants du mouvement coopératif de l'habitation à Mississauga. Ils m'ont demandé de leur conserver mon appui personnel et de chercher à obtenir celui de mes collègues à la Chambre.

Je suis fier d'être associé aux efforts des coopératives de Mississauga. Je me félicite du travail de tous ceux qui s'occupent des logements sociaux de toutes sortes dans notre ville et y vivent. Les maisons construites par la région de Peel à titre non lucratif et celles qui ont été construites par des groupes privés et des Églises ainsi que les logements coopératifs constituent tous des apports remarquables à ma ville.

Comme nous le savons tous, un examen des efforts de la SCHL est actuellement en cours et je voudrais signaler au ministre que j'appuie personnellement le programme de logements sociaux du gouvernement. L'excellent travail accompli par tous ceux qui ont participé à ce programme est le fondement qui assurera désormais son succès. Au nom du mouvement coopératif de Mississauga et de Peel, je demande à tous les députés de bien vouloir appuyer le programme de logements sociaux mis en œuvre sous l'égide de la SCHL.